

Communiqué de presse

BRUGEL APPROUVE LES NOUVEAUX TARIFS DE L'EAU POUR LA PERIODE 2023-2026

14/02/2023 – BRUGEL, l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau a approuvé ce mardi les nouvelles propositions tarifaires de VIVAQUA introduites fin décembre 2022.

La demande de VIVAQUA a été motivée par l'augmentation imprévue de ses coûts suite à l'inflation actuelle (+ 9,7 % en 2022 ; +/- 6 % en 2023). Ces éléments, et dans une moindre mesure, les problèmes de facturation dont VIVAQUA souffre actuellement, ont pour conséquence que l'opérateur ne respectait plus les ratios financiers contractuels exigés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

QUEL EST L'IMPACT POUR LES BRUXELLOIS-ES ?

Les tarifs de l'eau¹ augmenteront de 14,5 % en 2023. La hausse sera ensuite de 4,1 % en 2024 et de 2 % en 2025 comme en 2026. Cela représente, pour un ménage moyen de deux personnes, une augmentation de 43 €² par an (soit 1,8 €/mois/personne), dont la facture 2023 sera donc de l'ordre de 343 €.

Cette augmentation vise tous les usagers de l'eau et sera également répercutée sur toutes les prestations techniques ou administratives facturées par VIVAQUA.

BESOINS D'INVESTISSEMENTS ET FRAGILITE FINANCIERE

BRUGEL attire l'attention sur le fait que cette augmentation tarifaire n'élimine pas tous risques pour VIVAQUA de ne pas pouvoir répondre aux ratios financiers durant le reste de la période tarifaire. Si cette situation devait se confirmer, la BEI pourrait demander à la Région de Bruxelles-Capitale de rembourser anticipativement les emprunts contractés par VIVAQUA. BRUGEL alerte le Gouvernement bruxellois sur la solvabilité fragile de VIVAQUA en raison de sa structure bilantielle précaire.

Dès lors, BRUGEL souligne la nécessité de mener au plus vite une réflexion en profondeur sur le financement et la structure de coûts de VIVAQUA, et de manière plus large sur l'organisation du secteur de l'eau bruxellois.

D'autre part, BRUGEL a constaté une diminution significative des investissements prévus par VIVAQUA en 2023. Ces sous-investissements ne pourraient être que temporaires. S'ils devenaient structurels, BRUGEL a prévu un mécanisme permettant, le cas échéant, de récupérer une partie de cette augmentation tarifaire afin de les réinvestir dans les investissements futurs. BRUGEL réaffirme ainsi l'importance qu'elle attache à l'exécution des investissements primordiaux afin de garantir un réseau sûr et de qualité.

Retrouvez une comparaison régionale ainsi que la visualisation de l'évolution de la facture dans [notre outil en ligne](#).

¹ L'augmentation tarifaire porte sur les tarifs périodiques recouvrant l'approvisionnement et l'assainissement.

² Montant calculé pour un ménage de deux personnes consommant en moyenne 70 m³ par an.

A propos de BRUGEL

BRUGEL est l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau. Dans ce cadre, BRUGEL apporte, de manière collaborative et indépendante, une expertise régulatoire, analytique et prospective pour être force de propositions stratégiques, émettre des recommandations sur les dynamiques de marchés, proposer et appliquer des modèles tarifaires pour une transition efficiente et socialement juste. En toute indépendance, mais en concertation active, BRUGEL fixe les tarifs des opérateurs dans un souci d'obtenir un service efficient et durable.

www.brugel.brussels

Contacts Presse

BRUGEL

Pascal Misselyn

Directeur

pmisselyn@brugel.brussels

T : 02/563.02.02 - GSM : 0473/17.15.96